

# AVIS PUBLIC



## ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-1 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2144, O-1 intitulée : « *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de mai 2018* » en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144).

Cette ordonnance entre en vigueur le 15 mai 2018 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 mai 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :*  
[www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)